



THÉÂTRE POUR TOUS 2025



REGLEMENT

Art.1 : Présentation

"Théâtre pour tous" est un événement organisé par **FNCTA-comité Hérault** en partenariat avec les Maisons Pour Tous Joseph Ricôme et Louis Feuillade. Cet événement est ouvert aux troupes amateur de l'Hérault affiliées à la FNCTA au moment de leur candidature et à la date de la représentation.

Art.2 : Dates et lieux

Les représentations auront lieu les 28 février et le 1^{er} mars à 20h30, et le 2 mars à 17h à la Maison Pour Tous Joseph Ricôme - 7 Rue Pages, 34000 Montpellier, ainsi que les 7 et 8 mars à 20h30, et le 9 mars à 17h à la Maison pour tous Louis Feuillade - 416 Le Grand Mail, 34080 Montpellier.

Les troupes auront accès à la scène et aux loges, le jour de la représentation, à partir de 16h00 les 28 février, 1, 7 et 8 mars et à 14h les 2 et 9 mars. La date de représentation sera la date qui sera proposée à la Troupe par **FNCTA-comité Hérault**, en tenant compte des indisponibilités de la troupe indiquées sur le dossier de candidature.

Art.3 : Critères de sélection

Pour être sélectionnées les troupes doivent remplir les conditions suivantes:

- Présenter un spectacle abouti et ayant été vu par au moins 2 membres du CA
- Etre adhérentes à la FNCTA au moment de la sélection et à la date de la représentation.
- Avoir l'autorisation SACD.
- Les troupes ne pourront candidater qu'avec une seule pièce.

Art.4 : Obligation des troupes retenues

Les troupes s'engagent à respecter les temps « définis par elles lors de l'inscription » pour le montage, la durée du spectacle et le démontage. Elles s'engagent également à respecter les horaires « définis par l'organisation » (Arrivée sur place, montage, spectacle, démontage). Ceux-ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.

Art.5: Conditions d'accueil

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Les droits d'auteurs SACD seront déclarés par la troupe, au plus tard la veille de la représentation, avec paiement en ligne. **FNCTA-comité Hérault** remboursera à la troupe le montant des droits d'auteur sur présentation de la facture acquittée. (**Maximum 73.27€**) *
- Le défraiement des troupes sera de 200€.

*Prix d'entrée inférieur à 6 euros - Jauge : entre 51 et 100 places



THÉÂTRE POUR TOUS 2025



Art.6 : Dossier de participation

Le dossier de participation sera rempli en ligne sur le site <https://theatre34.fr/> en étant connectés avec le compte Troupe.

Les dossiers incomplets pourront ne pas être retenus.

Ce dossier devra être constitué des éléments suivants:

- Nom, prénom et n° FNCTA des comédiens (Tous les comédiens sur scène devront être affiliés)
- Nom, prénom et N° FNCTA du technicien et du metteur en scène. (Facultatif mais recommandé)
- Titre, auteur et résumé de la pièce proposée.
- Durée de la pièce, temps de montage et de démontage. (En minutes Ex. pour 1h15 -> 75)
- N° de l'autorisation SADC.
- Vos indisponibilités.
- Affiche, photo, plan feu. (au format JPG ou PNG - ou PDF pour le plan feu)

Art.7 : Equipements techniques

L'équipement technique des Maisons pour tous est préréglé pour les spectacles professionnels en cours. Le réglage des lumières sera fait par le régisseur des lieux et tiendra compte des plans feu de chaque troupe autant que possible. La conduite son et lumière du spectacle sera assurée obligatoirement, comme pour tous les autres événements de **FNCTA-comité Hérault**, par un membre de la troupe.

Art.8 : Documents à fournir en cas de sélection

- Attestation de l'autorisation de la SADC.
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Art.9 : Participation à l'évènement

FNCTA-comité Hérault invite les membres des troupes sélectionnées à participer aux représentations des autres troupes autant que faire se peut.

Art.10 : Impératifs

L'inscription à cette manifestation sous-entend **l'adhésion à tous les articles** de ce règlement. La signature de ce règlement se fera dans le formulaire de candidature en cochant la case qui donne accès au bouton de validation de l'inscription.

Imprimer, ou sauvegarder, puis fermer cette fenêtre pour revenir au formulaire d'inscription.